

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,  
Vu les travaux de réparations, maçonneries, finitions des trottoirs sur l'ouvrage d'art - rue Victor Hugo - réalisé par la SAS ETGC – 31 rue Pierre Curie – 62510 ARQUES.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Une restriction de circulation sera mise en place au droit des travaux sur l'ouvrage d'art rue Victor Hugo du **Lundi 22 Septembre 2025 au Vendredi 17 Octobre 2025**.

**Article 2** : Pendant cette restriction, la circulation se fera en chaussée rétrécie avec alternat par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 3** : La pose de signalisation sera assurée par le demandeur.

**Article 4** :  
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de Etude et Travaux de Génie Civil  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 18 septembre 2025.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE**

Acte rendu exécutoire

le **19 SEP. 2025**

